

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Communauté de Communes du Pays de Bitche

Enquête publique relative au projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Rohrbach-lès-Bitche (Partie Ouest – 9 communes)

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet d'élaboration du PLUi arrêté de Rohrbach-lès-Bitche (Partie Ouest – 9 communes) pour une durée de 33 jours consécutifs :

du 17 juin au 19 juillet inclus.

Par arrêté du 22/05/2019, le Président de la Communauté de Communes du Pays de Bitche a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet arrêté du PLU intercommunal de Rohrbach-lès-Bitche (Partie Ouest – 9 communes). Le siège de l'enquête est la Communauté de Communes du Pays de Bitche.

A cet effet, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg a désigné M. Raymond ROOS, en qualité de Président de la commission d'enquête et M. Patrick DELESALLE et M. Roger BERLET, en qualité de membres titulaires de la commission d'enquête.

L'enquête se déroulera à la Communauté de Communes du Pays de Bitche et dans les 9 mairies des communes membres concernées.

Le dossier d'arrêt du PLUi ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Président de la commission d'enquête, seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes du Pays de Bitche ainsi que dans les 9 mairies des communes membres concernées aux jours et heures habituels d'ouverture, à l'exception des jours fériés et de toute autre fermeture exceptionnelle.

Le(s) commissaire(s) enquêteur(s) se tiendra(ont) à disposition du public pour recevoir ses observations sur le projet de PLUi, aux lieux, jours et heures suivants :

Lieux de permanence	Jours de permanence	Horaires de permanence
Mairie Achen 7 rue de Wiesviller	Jeudi 27 juin	de 16h00 à 18h00
	Jeudi 18 juillet	de 16h00 à 18h00
Mairie Bettviller 5 rue Saint Martin	Lundi 24 juin	de 16h00 à 18h00
	Lundi 1er juillet	de 16h00 à 18h00
Mairie Bining 22 rue du Presbytère	Jeudi 20 juin	de 15h00 à 17h00
	Jeudi 11 juillet	de 15h00 à 17h00
Mairie Etting 1 rue du Chanoine Wagner	Jeudi 4 juillet	de 17h00 à 19h00
	Jeudi 11 juillet	de 17h00 à 19h00
Mairie Gros Réderching Rue des écoles	Mercredi 19 juin	de 15h00 à 17h00
	Jeudi 27 juin	de 15h00 à 17h00
	Mercredi 10 juillet	de 15h00 à 17h00
Mairie Petit Réderching 3 rue de la Mairie	Mardi 18 juin	de 16h00 à 18h00
	Mardi 2 juillet	de 16h00 à 18h00
	Mardi 9 juillet	de 16h00 à 18h00
Mairie Rahling 11 rue d'Alsace	Mercredi 3 juillet	de 16h30 à 18h30
	Mercredi 17 juillet	de 16h30 à 18h30
Mairie Rohrbach-lès-Bitche Rue Chanoine Châtelain	Lundi 17 juin	de 15h00 à 17h00
	Vendredi 28 juin	de 15h00 à 17h00
	Vendredi 12 juillet	de 15h00 à 17h00
Mairie Schmittviller 2 Place de la Liberté	Mardi 18 juin	de 18h00 à 20h00
	Mardi 25 juin	de 18h00 à 20h00
Communauté de Communes du Pays de Bitche 4 rue du Général Stuhl 57230 BITCHE	Vendredi 19 juillet	de 14h00 à 16h00

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions, sur les registres ouverts à cet effet.

Les observations pourront également être adressées par correspondance à l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête du PLUi Ouest à l'adresse suivante : Communauté de Communes du Pays de Bitche – 4 rue du Général Stuhl 57230 BITCHE.

Elles pourront également être consignées via le formulaire prévu à cet effet sur le site du registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/1347> ou par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-1347@registre-dematerialise.fr

Elles pourront enfin être directement présentées au(x) commissaire(s) enquêteur(s) durant ses(leurs) permanences pour être consignées dans le registre d'enquête publique.

Elles seront consultables en ligne pendant le délai de l'enquête sur le registre dématérialisé sécurisé pour celles adressées par voie électronique et dans les mairies ou au siège de la Communauté de Communes, sur le registre en format papier pour les autres.

Le projet de PLUi a fait l'objet d'une évaluation environnementale. L'évaluation environnementale ainsi que, le cas échéant, l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement sont jointes au dossier de PLUi et peuvent être consultées dans les mêmes conditions.

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront clos et signés par le Président de la commission d'enquête.

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, il transmettra au Président de la Communauté de Communes du Pays de Bitche le dossier de l'enquête accompagné des registres et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées.

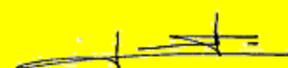
Au terme de l'enquête publique, le dossier d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Rohrbach-lès-Bitche (Partie Ouest – 9 communes) sera approuvé par délibération du Conseil Communautaire. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLUi en vue de cette approbation.

Le service Urbanisme de la Communauté de Communes du Pays de Bitche se tient à disposition du public pour fournir des informations sur le projet d'élaboration du PLUi.

Rendez-vous à prendre à la Communauté de Communes aux jours et heures d'ouvertures habituels.

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Bitche,

Francis VOGT



Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier pourra également être consulté sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/1347>.